

224C1902
FR0000076952-OP021-R04

11 octobre 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique alternative de retrait visant les actions de la société.

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

(Euronext Paris)

Complément à D&I 224C1625 du 16 septembre 2024

- 1- Le 11 octobre 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS, en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 13 septembre 2024, par Natixis et Société Générale, agissant pour le compte de la société Bolloré SE, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Accuracy, représenté par M. Henri Philippe, mandaté le 12 septembre 2024, par le conseil d'administration de la SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et 4° et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS en date du 10 octobre 2024, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.